

12/1 0°) REMBOURSEMENT des OBLIGATIONS émises pour l'EMPRUNT de DEUX MILLIONS (2.000.000 de Fcs) contractés en 1938

Le MAIRE. - Sur l'emprunt de 2.000.000 de Fcs contracté par la Commune en 1938 il reste encore à rembourser au 1^{er} Janvier 1953 la somme de NEUF CENT MILLE FRANCS (900.000 Fcs).

Sur la suggestion du Receveur Municipal et dans l'intérêt même des souscripteurs je vous propose le remboursement des 1.800 obligations restant à payer à 500 Fcs chacune, soit 900.000 francs.

Cette somme sera inscrite au budget primitif de 1953.

Je mets aux voix la proposition ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
M. Denis le 26 Décembre 1952
P. le Secrétaire Général
le Chef de Section délégué
Signé: Brussel

Approuvé
M. Denis le 29 décembre 1952
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: Chasteauneuf